D21.01

RAPPORT DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : **D144622463**

EXEMPLAIRE A CONSERVER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle Volontaire

▪

DATE DU CONTRÔLE

18/11/2026

N° PROCÈS-VERBAL

26205054

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) (NE PERMETTANT PAS LA VALIDATION D'UN CONTR?LE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE)

AUCUNE DEFAILLANCE CONSTATEE DANS LE CADRE DU CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

RAPPEL

Le contrôle volontaire ne dispense pas l'usager d'effectuer le contrôle technique réglementaire
Les résultats d'un contrôle volontaire ne peuvent servir d'éléments pour un contrôle technique obligatoire.
Ce contrôle volontaire ne peut être utilisé en cas de vente du véhicule

IDENTIFICATION DE L'INSTALLION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S054D111

RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

ADRESSE : 890 rue Jean Prouvé

54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

Tél : 03.83.51.75.83 Fax: 03.83.51.75.52

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 057D0316

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ere
GQ-670-LH	27/07/2023	27/07/2023

Genre	Marque	Type
VP	PEUGEOT	M10PGTVP202K384

N° dans la série du type	Énergie
VR3FRHNSTPY594343	ES

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale du véhicule
153494	308

(*) Indications reprises sur le certificat d'immatriculation du véhicule

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Nom, Prénom : CREDIPAR SESTRIERE FRANCE

Adresse : 198 RUE DE L EYGALA
38430 MOIRANS

Document présenté : Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	+0.3 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	5 %		4 %	
Force verticales :	829 daN		583 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	242 daN	267 daN	209 daN	187 daN
Déséquilibre (< 20%) :	10 %		11 %	
Forces de freinage (efficacité) :	242 daN	267 daN	209 daN	187 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 58%) : 64 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 24 %				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-1.2 %	-1.1 %		

CONTRÔLE VOLONTAIRE